Règlement de consultation (RC)

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Amand-en-Puisaye, représentée par Monsieur le Maire, Michel SERIN.

Article 2 – Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la restauration du four couché potier dit « Four Vannier », situé sur l'emprise de l'EMA-CNIFOP, Faubourg des Poteries à Saint-Amand-en-Puisaye.

Les travaux portent notamment sur :

- la maçonnerie du four,
- la restauration de la charpente de la loge du four,
- la couverture de la loge et du four couché.

Article 3 – Procédure

Marché passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Article 4 – Allotissement

Le marché est alloti comme suit :

- **Lot n°1 :** Maçonnerie du four
- **Lot n°2 :** Restauration de la charpente de la loge du four
- **Lot n°3 :** Couverture de la loge et du four couché

Article 5 – Durée du marché

Le délai global d'exécution est fixé à neuf mois à compter de la notification de l'ordre de service.

Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux, conformément au CCAP.

Article 6 – Contenu des offres

Chaque candidat devra remettre les documents suivants :

1. Dossier de candidature :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;
- Une présentation de l'entreprise et de ses références dans des travaux similaires ;
- Les éléments permettant d'apprécier ses capacités professionnelles, techniques et financières.

2. Dossier d'offre :

- Un acte d'engagement complété pour chaque lot concerné ;
- Un mémoire technique présentant la méthodologie, les moyens humains et matériels et l'organisation prévue pour réaliser les travaux ;
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque lot concerné.

Article 7 – Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat, notamment concernant la méthodologie, les moyens humains et matériels et l'organisation prévue pour l'exécution des travaux.

Article 8 – Remise des offres

Les offres devront être remises au plus tard le **30 novembre 2026** à **12h00** par voie dématérialisée ou déposées en mairie contre récépissé.

Article 9 – Négociation

La commune se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les candidats ayant remis une offre.
La négociation pourra porter notamment sur le prix, les délais d'exécution, les moyens mis en œuvre et les solutions techniques proposées.
Les négociations seront conduites dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.
La commune se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans engager de négociation, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique.